

	Lycée Antoine 5, rue de Longvic 21300 CHENOVE Tel 03.80.52.23.23 0211356k@ac-dijon.fr	Commission d'examen des vœux BTS M.O.S.
--	--	--

I – ROLE et COMPOSITION

La commission d'examen des vœux dont la composition est arrêtée par le chef d'établissement, assure l'examen de chacun des vœux reçus. A ce titre :

- Elle **définit les modalités et les critères** d'examen des candidatures
- Elle **examine** l'ensemble des vœux des candidats
- Elle **propose** au chef d'établissement les réponses à faire aux candidats.
- Elle **définit également les critères** d'attribution des contrats d'apprentissage pour les entreprises partenaires du lycée.

La commission est constituée des membres suivants :

Enseignants en BTS		Proviseur
M. Bellettini	Mme Bourdeloie	DDFPT
Mme Gorichon	M. Yigit	CPE
M. Bailly	Mme Grossard	Infirmière

II – PROCEDURE

A l'occasion de l'ouverture du BTS M.O.S., une grille des critères à prendre en compte a été réalisée et soumise aux membres de la commission pour validation. La commission s'est réunie selon les modalités suivantes :

1^{ère} Réunion de la CEV « définition des modalités et critères d'examen des candidatures » : vendredi 3 avril 2020 à 9h en audioconférence. *(Les dossiers complets et exploitables seront disponibles à partir du mardi 7 avril 2020)*

Réunion de la commission d'examen des vœux le mercredi 15 avril 2020 à 9h en audioconférence.

III – PRINCIPES DE L'ETUDE DES CANDIDATURES

Il sera fait usage de l'**outil facultatif d'aide à la décision** sur Parcoursup. *(À chaque dossier correspond une note finale qui prend en compte **des éléments quantitatifs (notes) et qualitatifs**, comme les éléments de la fiche Avenir).*

119 candidatures sur le BTS-MOS dont 95 dossiers confirmés au 2/04. Le lycée dispose d'une capacité de 15 élèves.

Tous les dossiers seront examinés avec la possibilité de « **refuser la candidature** » ou bien de la placer « **en recherche de contrat** ». Ces décisions pourront se faire au fil de l'eau, dès qu'une candidature est confirmée jusqu'à ce que la capacité d'accueil soit atteinte.

Considérant la grande hétérogénéité des parcours et des formations des candidats, les critères de classement sont différenciés en fonction du bac préparé.

Critères de classement pour les candidats venant d'un bac professionnel (ou d'un Brevet Professionnel)

Les critères de sélection sont conformes au référentiel du BTS-MOS, aux caractéristiques et attendus de cette formation et qui sont affichés sur Parcoursup. Sont ainsi pris en compte (liste exhaustive non ordonnée):

- L'avis sur la capacité à réussir renseignée par le chef d'établissement sur la fiche avenir
- Les résultats en français (Histoire-Géo/ECJS pour les BP) (ceux de la fiche avenir)
- Les résultats en langue (ceux de la fiche avenir)
- Les résultats en enseignement professionnels (selon spécialité), Eco-droit, Eco-gestion (sauf pour BP).
- L'avis motivé du chef d'établissement et les appréciations des enseignants sur la fiche avenir.
- La motivation du candidat telle qu'elle peut apparaître sur sa lettre de motivation et le CV.
- Le comportement et l'assiduité du candidat *pondération triplée/aux autres critères*

Critères de classement pour les candidats venant d'un bac technologique

Les critères de sélection sont conformes au référentiel du BTS-MOS, aux caractéristiques et attendus de cette formation et qui sont affichés sur Parcoursup. Sont ainsi pris en compte (liste exhaustive non ordonnée):

- L'avis sur la capacité à réussir renseignée par le chef d'établissement sur la fiche avenir
- Les résultats en langue (ceux de la fiche avenir)
- Les résultats en français (notes de l'écrit et de l'oral aux épreuves anticipées)
- Les résultats en enseignements technologiques (selon spécialité), Eco-droit, Eco-gestion.
- L'avis motivé du chef d'établissement et les appréciations des enseignants sur la fiche avenir
- La motivation du candidat telle qu'elle peut apparaître sur sa lettre de motivation
- Le comportement et l'assiduité du candidat (*pondération triplée/aux autres critères*)

Critères de classement pour les candidats venant d'un bac général

Les critères de sélection sont conformes au référentiel du BTS-M.O.S., aux caractéristiques et attendus de cette formation et qui sont affichés sur Parcoursup. Sont ainsi pris en compte (liste exhaustive non ordonnée):

- L'avis sur la capacité à réussir renseignée par le chef d'établissement sur la fiche avenir
- Les résultats en français (notes de l'écrit et de l'oral aux épreuves anticipées)
- Les résultats en langue (ceux de la fiche avenir)
- Les résultats en SES (filière ES), philosophie les autres séries.
- L'avis motivé du chef d'établissement et les appréciations des enseignants sur la fiche avenir
- La motivation du candidat telle qu'elle peut apparaître sur sa lettre de motivation et CV.
- Le comportement et l'assiduité du candidat (*pondération triplée/aux autres critères*)

Critères de classement pour les candidats en réorientation du supérieur

Les critères de sélection sont conformes au référentiel du M.O.S., aux caractéristiques et attendus de cette formation et qui sont affichés sur Parcoursup. Sont ainsi pris en compte (liste exhaustive non ordonnée):

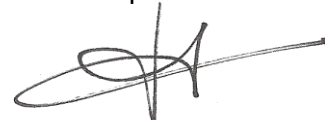
- La série du bac obtenu
- Moyenne générale au bac
- Les résultats en français (notes de l'écrit et de l'oral aux épreuves anticipées)
- La motivation du candidat telle qu'elle peut apparaître sur sa lettre de motivation et CV.
- Le comportement et l'assiduité du candidat (*pondération triplée/aux autres critères*)

Le classement final des candidats sera fait par les membres de la commission d'examen, des vœux sous la direction du chef d'établissement, au cours d'une réunion qui se tiendra le mercredi 15 avril 2020 à 9h en audioconférence.

Procès-Verbal 1^{ère} réunion CEV

Fait à Chenôve le 3 avril 2020

Le proviseur

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

F. Vuillemot